



Projet de loi El Khomri les syndicats contestataires lancent un appel commun au maintien de la mobilisation

Olivier Dhers, AEF Groupe, Dépêche n°534614, le 15.03.2016

"Les aménagements annoncés par le Premier ministre ne changent pas la philosophie générale du projet. Il ne répond pas aux aspirations fortes, exprimées par les jeunes, les salarié-e-s et les chômeurs pour l'accès à l'emploi et sa sécurisation", réagissent la CGT, FO, la FSU, Solidaires, l'Unef et les syndicats lycéens Fidl et UNL, dans une déclaration commune diffusée par Force ouvrière mardi 15 mars 2016, au lendemain de la présentation des arbitrages gouvernementaux concernant les modifications apportées à l'avant-projet de loi porté par la ministre du Travail, Myriam El Khomri.

Toujours dans l'optique d'obtenir le retrait du texte, les sept organisations "confirment leur appel à la mobilisation par la grève et les manifestations le 31 mars" en soutenant les actions par ailleurs programmées à l'initiative des organisations de jeunesse les 17 et 24 mars.

Les "concessions" du gouvernement sur le projet de loi sur le travail, détaillées par Manuel Valls lundi 14 mars devant les partenaires sociaux et des organisations lycéennes et étudiantes, ne sont pas suffisantes pour amener les syndicats les plus contestataires à relâcher la pression sur l'exécutif.

Dans une déclaration commune, CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef, UNL et Fidl, continuent de dénoncer "la casse du code du travail" que représente à leurs yeux le projet de réforme gouvernemental.

Une lettre rectificative au projet de loi

Le texte doit faire l'objet d'une lettre rectificative qui doit être transmise incessamment au Conseil d'État. Le projet de loi est à l'ordre du jour du Conseil des ministres du jeudi 24 mars.

"Ce texte continue à diminuer les droits des salarié-e-s et à accroître la précarité, notamment des jeunes", estiment les sept organisations en listant les points qui cristallisent leur opposition : "décentralisation de la négociation collective au niveau de l'entreprise et affaiblissement des conventions collectives de branches, fragilisation des droits individuels acquis, mise en cause des majorations des heures supplémentaires, facilitations des licenciements, affaiblissement de la médecine du travail... "

Universalisation de la garantie jeunes : "un effet d'annonce"

Les quatre syndicats et les trois organisations de jeunesse qualifient d'"effet d'annonce" l'extension de la garantie jeune annoncée par le gouvernement sans en détailler les modalités et le financement.

Fin 2015, une soixantaine de départements expérimentaient ce dispositif ouvert aux jeunes sans emploi ni formation. Une vingtaine d'autres doivent entrer dans le dispositif en 2016, permettant de porter à 60 000 le nombre de jeunes accompagnés cette année et à 100 000 le total de ceux pris en charge depuis 2013. □